



RECERTIFICATION

FI006 - FORMATION CONTINUE - CREP

PUBLIC

- Diagnostiqueur immobilier dans le cadre de la recertification

OBJECTIFS

- Vous serez capable d'appliquer la méthodologie de réalisation des missions de repérage de revêtements contenant du PLOMB, et d'évaluation de leur état de conservation.
- Vous serez capable d'appliquer le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au CREP.
- Vous serez en mesure de rédiger un rapport à l'issue de la mission, d'élaborer un croquis et formuler des conclusions.

TUTORAT

- Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.
- Une visio de 30 minutes accès sur le terrain est inclus vous permettant de poser toutes les questions.

PRÉREQUIS

- Être certifié dans le domaine « diagnostic Plomb dans les peintures »

PROGRAMME

- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.
- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé.
- Propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés. Distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes permettant l'exposition des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants. Conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.
- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.
- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation, de mesure d'empoussièrement au sol et d'examen visuel.

=> **Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021**